

Journée d'information CNAMTS – SFAP - 12 novembre 2007

Associations d'accompagnement, projet associatif et incidences sur le Cahier des charges de la formation des bénévoles d'accompagnement

Paulette LE LANN

Membre du Comité de pilotage CNAMTS-SFAP

En initiant le mouvement des soins palliatifs en France, en réaction aux conditions du mourir, les associations d'accompagnement ont rendu indissociables Soins Palliatifs et accompagnement.

Dès leur création dans les années 80, et donc bien avant le vote des textes officiels, la plupart de ces associations comprenant la nécessité de la formation des bénévoles d'accompagnement qu'elles accueillent, ont engagé des formations à leur intention, sans financement spécifique.

Contexte juridique et officialisation de la formation des bénévoles d'accompagnement

La loi n° 99-477 du 9 juin 1999 visant à garantir le droit à l'accès aux soins palliatifs, a officialisé, dans son article 10, la participation de bénévoles à l'accompagnement des malades et de leurs proches, dans le but de leur apporter un réel réconfort psychologique et social. Pour ce faire, elle a rendu obligatoire la sélection, la formation et le soutien de ces bénévoles au sein d'associations sous convention avec les établissements de soins et qui respectent une charte nationale.

« Des bénévoles, formés à l'accompagnement de la fin de vie et appartenant à des associations qui les sélectionnent... »

Le décret d'application n°2000-1004 du 16 octobre 2000 relatif à la convention type prévue L.1111-5 du Code de santé Publique, précise quant à lui, dans son article 2 :

« L'association assure la sélection, la formation à l'accompagnement et le soutien continu des bénévoles ainsi que le fonctionnement de l'équipe de bénévoles, selon les modalités suivantes.. »

2000 : un financement public avec la signature de la convention CNAMTS-SFAP

En 2000, la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) a mis en place une subvention destinée à la formation initiale et continue des bénévoles, dont le financement provient du FNASS. Des négociations ont été engagées, aboutissant le 22 février 2000 à la signature d'une convention entre la CNAMTS et la SFAP. Elle confie à la SFAP la coordination et la gestion de cette subvention pour la formation des bénévoles d'accompagnement de personnes en fin de vie.

La CNAMTS-SFAP a ainsi contribué au développement et à la généralisation de ces formations.

En 2001, un **cahier des charges**¹ a été élaboré par le Comité de pilotage CNAMTS-SFAP pour définir à la fois :

- un parcours de formation du bénévole en terme de sensibilisation, de formation initiale, de formation continue
- des conditions de recrutement avec des entretiens de sélection, organisés avec l'aide de psychologues et l'implication de responsables associatifs
- des éléments de contenu de ces formations pour répondre au mieux aux besoins spécifiques des bénévoles d'accompagnement
- des profils d'intervenants susceptibles d'assurer ces formations concrétisant ainsi le souci de pluridisciplinarité

2007 : que dégage-t-on de l'analyse qualitative des dossiers « Formation » remis par les associations ?

Les bilans successifs établis chaque année depuis 2001, par la cellule CNAMTS-SFAP et le Comité de pilotage font apparaître des résultats très positifs en terme :

- de développement du nombre des associations d'accompagnement et d'implantation sur l'ensemble du territoire
- du nombre croissant de bénévoles formés au fil des années
- de l'accroissement progressif des sommes engagées pour la formation de ces bénévoles

Par ailleurs, chaque année, le Comité de pilotage² analyse qualitativement les dossiers « formations » fournis par les 185 associations actuellement qualifiées et financées.

Il convient de préciser ici que les dossiers ne sont pas toujours le reflet exact de la réalité de formation réellement développée dans l'association ; le profil de la personne qui renseigne le dossier semble être déterminant sur ce plan ; selon ce profil : trésorier ?...responsable de la formation ?... Président ?..., le descriptif peut être fait parfois au détriment de l'association, d'où la recommandation d'un travail en binôme : trésorier et responsable de formation par ex.

¹ En annexe

² Composition du Comité de pilotage décrite en annexe

- A ce jour, **nous pouvons nous réjouir, à juste titre, des constats positifs suivants** :
 - la nécessité de la formation est intégrée par chacune de ces associations
 - l'amélioration des dossiers « formation » tant dans la forme que dans le fond, est très sensible
 - la formation initiale est généralement variée et structurée
 - le soutien des bénévoles en exercice, par le biais de groupe de parole animé par un psychologue, est généralisé
 - l'implication de l'association dans la formation (conception – organisation – animation – suivi) – est importante
 - la mutualisation des moyens, au niveau local et régional, commence à devenir réalité
 - le profil des intervenants en formation se diversifie et s'enrichit avec des sociologues, philosophes, éthiciens, etc ...

➤ **Cependant, cette analyse fait apparaître aussi des insuffisances, des points faibles :**

Au-delà de ce constat, quelles sont les insuffisances dégagées de l'analyse qualitative des dossiers ?

- Problème sémantique qui se traduit par des dispositifs très différents sous la même appellation (ex : sensibilisation)
- Sensibilisation et formation initiale bien souvent confondues
- au niveau des contenus : thèmes de formation parfois très « techniques » ; il y a alors confusion entre formation de bénévoles d'accompagnement et formations de professionnels de santé
- Thèmes « psy » - développement personnel souvent très conséquents, voire exclusifs en formation initiale
- Formations confiées tout ou partie à des professionnels (psychologues, médecins, organismes de formation...), souvent à des coûts très élevés ; parfois même, le parcours de formation est assuré par un intervenant unique (psychologue le + souvent)
- Formation continue souvent parent pauvre du dispositif avec des propositions de formations très limitées, souvent proposées à titre individuel (Congrès – colloque – etc ...)
- Spécificité du bénévolat d'accompagnement dans sa dimension d'engagement collectif et citoyen : peu ou pas développé
- Enfin, selon les ressources locales, nous pouvons noter des limites de compétences en Ingénierie de formation qui se traduisent par :
 - la formation souvent pensée comme un simple transfert de connaissances opéré par cours magistraux
 - la formation pensée comme une compilation de modules proposés selon les disponibilités des intervenants et non comme un réel parcours de formation pour le bénévole
 - l'absence ou l'insuffisance d'outils de suivi, de tableaux de bord, de fiches d'émergence
 - l'absence d'évaluation ou évaluation limitée au seul degré de satisfaction

Par ailleurs, le paysage des soins palliatifs et de l'accompagnement évolue au fil des années

- **De nouveaux besoins émergent** :
 - Le profil des personnes accompagnées évolue et s'alourdit : maladies chroniques dégénératives, états végétatifs...=> accompagnement de plus longue durée et parfois d'une grande complexité
 - Les lieux d'accompagnement se diversifient : EHPAD, services intensifs, réanimation, urgences...
 - L'accompagnement s'ouvre à d'autres publics : milieu psychiatrique, milieu carcéral, monde de l'exclusion...
- **Les associations sont confrontées à des difficultés croissantes de recrutement** :
 - Le profil des bénévoles évolue en terme d'âge, d'activité professionnelle mais aussi d'attentes et de disponibilité
 - Après une période florissante, on observe actuellement une stagnation, voire une baisse du nombre de personnes engagées dans nos associations
 - Les difficultés de recrutement concernent tous les niveaux d'engagement : nouveaux adhérents - bénévoles de structure - bénévoles d'accompagnement
 - L'engagement des bénévoles reste frileux : le différentiel constaté entre le nombre de bénévoles formés et ceux qui décident de s'engager effectivement dans l'association est souvent très important
 - Difficulté également pour fidéliser les bénévoles, ce qui se traduit par un nombre limité de bénévoles d'accompagnement par association => risque d'épuisement, impression d'essoufflement, de découragement, de moindre investissement.
- **Les sollicitations des associations sont de plus en plus nombreuses et diversifiées** notamment en terme de représentation
 - Du fait de leur action sociétale, les associations d'accompagnement sont devenues incontournables pour l'élaboration des SROS (Schémas Régionaux d'Organisation Sanitaire) et constituent un des critères d'agrément pour l'attribution des lits identifiés, pour la création et le fonctionnement des réseaux de soins palliatifs, des EMSP ou des USP.
 - Les associations sont de plus en plus sollicitées pour assurer des accompagnements, mais aussi pour mener des actions de sensibilisation auprès d'étudiants en écoles d'aides soignantes, en IFSI, dans les Instituts de formations de travailleurs sociaux, dans les DU Soins Palliatifs, sans oublier les nombreuses actions menées localement dans le cadre d'un partenariat inter associatif.
 - Au-delà de cette représentation habituelle, aujourd'hui, c'est l'épineuse question de la représentation des usagers au sein des Conseils d'administrations des établissements de soins et au sein des CRUQ (Commissions des Relations avec les usagers et la Qualité) qui fait surgir de nombreux questionnements (cf communication de Marie MARTIN et Clarisse ROBERT de BEULE)

- **Les questionnements éthiques, spécifiques au bénévolat d'accompagnement, sont nombreux**
 - En situation d'accompagnement, des questions éthiques, spécifiques au bénévolat d'accompagnement, sont régulièrement posées (cf l'exposé de Maurice Chausson).
 - Par ailleurs, le mouvement pro-euthanasique, insatisfait de la Loi « Droits des malades et fin de vie » d'avril 2005, milite activement pour une légalisation de l'euthanasie en France. Au travers de leur action, les choix de société qui se profilent nous interpellent directement.
 - L'application de cette même loi, en particulier à propos des arrêts de traitements, n'est pas sans incidence sur les acteurs directement concernés, notamment les proches et les professionnels de santé ; les associations d'accompagnement commencent à être sollicitées en tant que témoin de la société.

Ce sont toutes ces problématiques complexes que le Groupe de travail « *Ethique et bénévolat d'accompagnement* » présenté par Maurice CHAUSSON identifie et analyse.

Au vu de ces constats : quelles incidences sur le cahier des charges CNAMTS-SFAP ?

Le cahier des charges CNAMTS-SFAP élaboré par la Comité de pilotage, a été conçu au départ comme un guide de recommandations, adapté aux besoins du paysage 2000 - 2001 des soins palliatifs et de l'accompagnement, avec pour objectif principal d'initier, d'impulser les projets formations auprès des associations.

Au vu de l'expérience « formation » développée par les associations et de l'évolution actuelle, le Comité de pilotage estime nécessaire de revisiter, voire de réactualiser ce cahier des charges de façon à prendre en compte cette évolution et les nouvelles problématiques qui se posent aujourd'hui aux associations d'accompagnement.

D'où la proposition de quelques recommandations (cette liste n'est bien évidemment pas exhaustive)

- **1^{ère} recommandation : La formation pensée en terme de « Parcours de formation »**
et non comme une simple compilation de sessions.

Le cahier des charges présente bien ce parcours, organisé autour de deux types d'actions qui se succèdent dans le temps

1. **Les actions A** organisées autour de :
 - la Formation SENSIBILISATION proposée à des bénévoles POTENTIELS
 - suivie de la formation dite INITIALE destinée aux FUTURS bénévoles, qui souhaitent s'engager dans l'accompagnement
 - Formations complétées par des ENTRETIENS individuels avec psychologue et responsable associatif
2. **Les actions B** s'adressant aux bénévoles EN SITUATION D'ACCOMPAGNEMENT
 - Le GROUPE de PAROLE
 - la FORMATION CONTINUE

- **2^{ème} recommandation : Lisibilité du parcours de formation avec des objectifs de formation clairement formulés pour chacune des étapes**

1. Objectifs de la formation dite « SENSIBILISATION »

C'est, pour les participants, le **premier contact** avec l'association, la problématique de la fin de vie et l'accompagnement. S'adressant à des **bénévoles potentiels**, elle doit permettre de :

- Connaître le mouvement des soins palliatifs et de l'accompagnement
- Clarifier les concepts tels que soins palliatifs – acharnement thérapeutique – euthanasie – accompagnement, etc ...
- Connaître l'association et les objectifs qu'elle poursuit au sein de ce mouvement
- Découvrir le contexte de ce bénévolat, à savoir maladie grave, grand âge, mort et deuil
=> de façon à permettre un **positionnement clair avant tout engagement**

2. Objectifs de la formation dite « FORMATION INITIALE »

C'est la phase de **préparation à l'accompagnement** de personnes malades et de leurs proches ; elle s'adresse à de **futurs Bénévoles** désirant s'engager dans l'association et dans l'accompagnement.

Elle doit permettre aux participants :

- de cerner la spécificité de la fonction du bénévolat d'accompagnement
- de connaître les différents contextes d'interventions du bénévole d'accompagnement et leurs particularités
- de s'approprier des outils et des moyens nécessaires à cet accompagnement
- de prendre conscience de la dimension associative et collective du bénévolat d'accompagnement
- de mesurer ce que recouvre la fonction spécifique de « bénévole d'accompagnement » dans ses différentes dimensions : gratuité de l'engagement, fonction de témoin d'une société qui se préoccupe des siens, lien d'appartenance à une association, exigences liées à ce type d'engagement

3. Objectifs de la formation dite « FORMATION CONTINUE »

Cette formation s'adresse aux **bénévoles réellement engagés dans l'accompagnement** de personnes gravement malades et de leurs proches ; elle doit leur permettre :

- de réfléchir ensemble :
 - o à leur propre engagement dans l'accompagnement
 - o à une meilleure connaissance de soi dans sa relation à l'autre
 - o aux réalités du travail en équipe
 - o aux réalités du partenariat avec les professionnels de santé
 - o aux situations vécues sur le terrain et qui sont source de difficultés
- d'approfondir des thèmes importants, découvrir des thèmes nouveaux
- de stimuler le sentiment d'appartenance à un groupe, d'engagement dans une dynamique collective, associative

4. Objectifs du « GROUPE DE PAROLE »

Il concerne les **bénévoles en situation réelle d'accompagnement**.

L'objectif visé est :

- d'analyser sa pratique de l'accompagnement bénévole centrée sur la relation et l'écoute des personnes confrontées à la maladie grave, à la proximité de la mort, au deuil
- de prendre conscience de son implication personnelle, de ses réactions défensives dans la relation d'accompagnement, de repérer la manière dont on se situe dans cette relation
- en conséquence, de mieux ajuster sa pratique d'accompagnement
- d'assurer une écoute attentive, bienveillante, sans jugement, permettant une libre expression de chacun au sein du groupe.

A propos de cette 2^{ème} recommandation, l'accent devra être mis sur deux points :

- 1 la distinction sensibilisation – Formation initiale
2. la formation continue, notamment dans sa dimension de temps collectif de réflexion en équipe

➤ 3^{ème} recommandation : Des contenus en lien avec le projet associatif

Le bénévolat d'accompagnement est défini, de par la loi, comme s'exerçant toujours dans le cadre d'une action collective, associative.

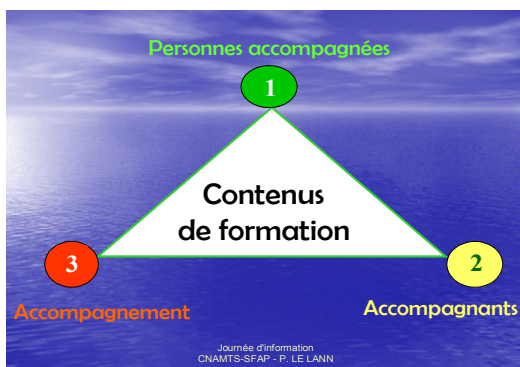
« Les associations d'accompagnement souscrivent aux principes des soins palliatifs que sont les principes d'humanité, de solidarité humaine, d'autonomie et de respect de la vie ; leurs missions s'inscrivent dans le cadre de la laïcité et de la neutralité de leurs bénévoles.

Les associations d'accompagnement inscrivent leurs interventions dans une logique de non-abandon et de non-marginalisation de la personne « en souffrance », confrontée à la maladie grave, au grand âge, à la mort, au deuil et sont ainsi les garantes d'un lien social qui témoigne de la nécessaire solidarité humaine envers la personne malade et ses proches.

Par la présence de leurs bénévoles, elles peuvent contribuer à l'amélioration des conditions de fin de vie dans un esprit de partenariat avec les professionnels de santé. »

Cet extrait du référentiel « associations d'accompagnement et bénévolat » dans son chapitre « Mission des associations d'accompagnement » confirme bien cette dimension collective, citoyenne et sociétale.

Il est donc essentiel que le contenu de la formation des bénévoles d'accompagnement intègre **3 dimensions** :



- non seulement une bonne connaissance des **personnes accompagnées** : personne malade et/ou en fin de vie, familles et proches, professionnels de santé qui les entourent
- non seulement la dimension de l'**accompagnant** en terme de connaissance de soi, d'écoute, de communication verbale, non verbale, etc...
- mais aussi cette dimension spécifique de l'**accompagnement en tant que dimension collective citoyenne**.

A propos de contenus, le cahier des charges CNAMTS-SFAP actuel est ainsi décliné :

CAHIER DES CHARGES	SENSIBILISATION	FORMATION INITIALE	FORMATION CONTINUE
Dimension « Personnes accompagnées »	<ul style="list-style-type: none"> - L'approche de la mort par le patient, par ses proches, - Le deuil - relation avec le patient, son entourage, l'équipe soignante. 	<ul style="list-style-type: none"> - La maladie, la souffrance, la mort - Le deuil, la séparation - Les rites et les rituels - La confusion - Les besoins spirituels - La famille 	<p>La personne en fin de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La maladie, la souffrance, la mort - Les rites et les rituels - La confusion - Les besoins spirituels - La fin de vie des personnes âgées - Maladie d'Alzheimer, démences <p>Les proches - La famille</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le deuil, la séparation
Dimension « Accompagnants »	Initiation à l'écoute,	Le toucher L'écoute	<ul style="list-style-type: none"> - Rôle du bénévole accompagnant - Le rôle du coordinateur des bénévoles
Dimension « Accompagnement »	<p>Les soins palliatifs : Définition La mort dans notre société</p> <p>Le bénévolat : Statut, rôle, fonction, charte du bénévole</p> <p>L'équipe interdisciplinaire</p>	<p>La dignité L'euthanasie</p> <p>La fonction du bénévole</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La dignité - L'euthanasie <p>L'accompagnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en institution - à domicile <p>Parler de la mort à des enfants</p>
	10 h en moyenne en 2000	35 h en moyenne en 2000	38 h en moyenne en 2000

Dans la pratique, quand nous analysons le contenu des formations dispensées par les associations d'accompagnement, force est de constater que les deux premières dimensions – **personnes accompagnées et accompagnants** - sont très largement développées au détriment de la troisième, à savoir **l'accompagnement** ;

Cette dernière dimension « Accompagnement » intègre en fait, **4 volets**, à savoir :

- 1. Le mouvement des soins palliatifs et accompagnement** : ses valeurs, choix de société sous jacent
Clarification concepts : Soins palliatifs – euthanasie – acharnement thérapeutique
Cadre juridique des Soins Palliatifs - droits des malades et fin de vie
- 2. Fonction spécifique du Bénévolat d'Accompagnement** : Ce qu'il est - Ce qu'il n'est pas
L'engagement bénévole : une démarche individuelle qui s'inscrit dans un collectif, un travail d'équipe
Responsabilités réciproques Bénévole – association
Questionnement éthique et bénévolat d'accompagnement
- 3. Mode d'exercice et exigences de ce type de bénévolat**
Charte du bénévolat – Contrat d'engagement
Partenariat dans l'accompagnement – nécessaire complémentarité dans le respect de l'altérité
Préparation de l'intégration des bénévoles - Signature Convention - Evaluation - réajustement
- 4. L'action sociétale, citoyenne des associations d'accompagnement**
La spécificité de l'engagement bénévole : une démarche individuelle qui s'inscrit dans un engagement collectif - associatif
Un acte citoyen d'humanité et de solidarité : Sens des nouvelles solidarités autour de la maladie grave, la mort, le deuil
Incidences sur fonctionnement associatif : témoignages - participation au débat public

En terme de réactualisation du cahier des charges, c'est sans nul doute sur cette 3^{ème} dimension que devront porter nos efforts.

➤ 4^{ème} recommandation : l'implication forte de l'association et des bénévoles expérimentés

La formation des bénévoles d'accompagnement doit être et doit rester sous la **responsabilité exclusive** de l'association.

C'est l'association qui se porte **garante du projet associatif et des orientations retenues (présence d'un fil rouge durant la formation), garante également des conditions d'apprentissage et de formation.**

L'association ne doit pas se décharger sur des professionnels de la formation, des professionnels de santé, des psychologues, mais elle se doit d'associer ces professionnels et collaborer étroitement avec eux, qu'ils soient rémunérés ou non.

Les erreurs fréquemment rencontrées ...

3. Confondre compétences techniques professionnelles et compétences pédagogiques : être un excellent médecin ne signifie pas pour autant être un excellent formateur
4. Considérer que les professionnels de santé sont les plus compétents pour concevoir et animer les formations de bénévoles
5. Assimiler coût de formation élevé proposé par des organismes de formation à qualité de cette formation

L'association doit aussi faire en sorte que les bénévoles d'accompagnement réellement investis sur le terrain puissent s'impliquer dans les formations de nouveaux bénévoles en les sollicitant, en les invitant à partager leur expérience lors des formations : pour ce faire, l'association aura le souci de les aider à formaliser cette expérience de terrain et à la valoriser au travers de témoignages structurés et formatifs.

Au-delà de la fonction d'accompagnement qu'elle suppose, cette implication a aussi deux effets très positifs : elle stimule le caractère collectif de l'engagement et contribue à fidéliser les bénévoles au sein de l'association.

➤ 5^{ème} recommandation : une pédagogie centrée sur l'apprenant et sur le groupe

Le **contexte de la formation des bénévoles d'accompagnement se caractérise** par les éléments suivants :

- Un public d'adultes
- Un cadre d'obligation légale
- Une posture bénévole, volontaire, délibérée
- Un acte, engagement inscrit dans un projet personnel
- Des moyens associatifs souvent limités (gestion bénévole – budget restreint)

Un principe est central en pédagogie :

Le savoir n'est pas une « chose » que l'on transvase du « *formateur* » au « *formé* » !

le formé n'est pas une éponge ! On ne le forme pas ! Il se forme ou ... **du formé à l'idée « d'apprenant »**

Les travaux de recherche menés en Sciences de l'Education nous permettent de connaître les lois, les principes qui régissent l'apprentissage d'un adulte en formation³ :

- On apprend en déstructurant – restructurant ses connaissances
- On apprend en agissant
- On apprend en résolvant des problèmes en petit groupe
- On apprend en échangeant au sein d'un groupe
- On apprend en ayant un projet d'apprentissage
- On apprend en prenant du plaisir et dans un climat de confiance
- On apprend en maîtrisant ses propres stratégies d'apprentissages

Deux principes forts peuvent ainsi être dégagés pour penser la formation des bénévoles :

1. **La prise en compte des attentes essentielles de tout adulte en formation :**

- L'utilité de la formation
- Le lien avec l'expérience personnelle
- Le lien avec des projets personnels ou professionnels
- Des situations réelles
- Des applications concrètes
- Un apprentissage facile

2. **Le groupe par lui-même, favorise l'apprentissage**, mais à deux conditions : d'une part, un **climat de bienveillance** favorisant l'expression de chacun et d'autre part, des situations de formation offrant des contradictions à gérer, permettant les confrontations de points de vue.

³ Piloter un projet de formation – Marc DENNERY – ESF Editeur - 1999
Journée CNAMTS-SFAP du 12 novembre 2007 – P. LE LANN

En conséquence, **la pertinence pédagogique de tout dispositif de formation est confirmée si ce dispositif répond à 6 lois⁴** :

1. Loi du **questionnement** :

on développe une réflexion à partir des questions qu'on se pose plutôt qu'à partir des questions que l'on nous pose

2. Loi de la **découverte** :

On comprend bien ce que l'on découvre ou que l'on classe soi-même dans l'ensemble des connaissances préalables

3. Loi de l'**expression** :

On retient ce que l'on est capable de redire avec ses propres mots, avec son propre réseau d'images

4. Loi de l'**application** :

On maîtrise ce que l'on pratique effectivement

5. Loi de la **signification** :

On intègre une acquisition si on peut lui donner du sens et si elle donne du sens

6. Loi de l'**enjeu**

On mobilise ses facultés d'apprentissage s'il y a un enjeu important

➤ **6^{ème} recommandation : recruter des intervenants de qualité au sein des associations**

Pour cela :

- Identifier et solliciter les compétences existantes parmi nos adhérents et elles sont nombreuses !
- Réactiver le militantisme au sein de l'association !
- Donner de la place et responsabiliser chacun selon ses propres centres d'intérêt et ses compétences ; agir, être reconnu sont deux facteurs de motivation importants
- Mutualiser nos moyens avec d'autres associations proches géographiquement
- Travailler avec d'autres associations appartenant à une même Fédération - élargir à d'autres associations hors fédération

➤ **7^{ème} recommandation : avoir des indicateurs pertinents pour le recrutement externe des intervenants**

- Ne pas retenir de simples « vendeurs » de formation !
 - Sélectionner des professionnels « compétents » certes !
- Mais aussi...
- Des pédagogues sachant mobiliser des compétences techniques, relationnelles et didactiques
 - Des professionnels qui connaissent et adhèrent aux valeurs du mouvement Soins Palliatifs et Accompagnement
 - Des professionnels eux-mêmes concernés par l'engagement associatif
 - Sachant contribuant à leur manière à l'action collective de l'association : gratuité ou tarifs préférentiels

➤ **8^{ème} recommandation : un nécessaire travail à mener en terme d'évaluation**

Au niveau des formés : Que cherchons-nous précisément à évaluer ?...

- Leur degré de satisfaction ?...
 - Les connaissances théoriques acquises ?... maîtrise des concepts de soins palliatifs, d'euthanasie, d'accompagnement,... par ex
 - L'impact de la formation sur les comportements des formés ? ...leur capacité d'écoute, de remise en question ?... leur capacité à agir en équipe ... ?
 - L'impact sur les comportements en situation d'accompagnement ?...
 - Leur motivation à s'engager au sein de l'association ?...
 - Leur conscience de l'engagement collectif, de la responsabilité citoyenne dans l'accompagnement ?
- Pour conduire cette démarche d'évaluation, quels sont les **outils utilisés** ?

Cette question de l'évaluation devient désormais incontournable pour nos associations.

⁴ Guide pratique du formateur – Didier NOYE et Jacques PIVETEAU – INSEP Editions - 1996
Journée CNAMTS-SFAP du 12 novembre 2007 – P. LE LANN

En guise de synthèse ...

Quels pourraient être les principaux indicateurs d'une formation de bénévoles « réussie » ? ...

C'est une formation :

- qui **concrétise le projet associatif** et ses valeurs, dans sa double dimension : sociétale et d'accompagnement
- **Respectueuse de la spécificité « bénévole »** et des objectifs fixés pour chaque étape du parcours de formation
- Qui met en évidence **l'accompagnement comme un devoir de solidarité** qui incombe à tous, familles, professionnels de santé et bénévoles, chacun avec leur approche, à la fois spécifique mais complémentaire

- C'est une formation **élaborée, mise en place, coordonnée et évaluée sous la responsabilité de l'association**
- **Développée en partenariat avec d'autres acteurs**, avec des professionnels de la formation, des professionnels de la santé, reflet de **l'interdisciplinarité**, permettant des approches croisées
- Donnant une **place** et une **parole spécifiques** aux **acteurs associatifs**
- Utilisant une **pédagogie centrée sur l'apprenant**, ses représentations, son expérience,
- Favorisant le **questionnement** tout en expérimentant **l'écoute et l'accompagnement mutuel**

- C'est une formation pensée comme une **occasion privilégiée de réflexion et de progression, individuelle et collective**, sur des questions de fond
- **Respectueuse des convictions et du cheminement de chacun**, sachant que nos formations touchent à des questions très sensibles, la maladie grave, la mort, le deuil
- D'où l'importance du **temps** et du **rythme** tant pour une même séquence de formation qu'entre les séquences elles-mêmes
- S'appuyant sur la richesse du **groupe** (*élément formateur en soi – dimension collective de l'engagement*)
- **Alliant convivialité et profondeur des réflexions** dans le respect mutuel
- **Tout en garantissant l'efficacité**, à savoir le meilleur rapport qualité – coût.

Le financement CNAMTS-SFAP : une chance certaine pour nos associations mais aussi un risque !

Le projet associatif global de l'association d'accompagnement ne peut pas être limité à la seule dimension de l'accompagnement. Aussi, n'oublions pas la formation des autres acteurs associatifs dont l'action est indispensable et complémentaire du Bénévolat d'accompagnement : bénévoles de structure, bénévoles intervenant dans la cité.

Paulette LE LANN
Novembre 2007